



Strasbourg, 28 août 2023

T-PVS(2023)17

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**REUNION D'EXPERTS SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION POUR L'ERADICATION DE
L'ERISMATURE ROUSSE EN EUROPE**

**Mercredi 28 juin 2023
10 h 00-12 h 30 CEST
*réunion en ligne***

RAPPORT DE RÉUNION

*Document établi par
le Secrétariat de la Convention de Berne et par Peter Cranswick (WWT)*

1. Paroles de bienvenue du Secrétariat

Le Secrétariat souhaite la bienvenue aux participants à la réunion, qui sont ensuite présentés à tour de rôle. Le Secrétariat fait un rappel de la dernière réunion d'experts, qui s'est tenue en ligne le 20 juillet 2022 et visait à faire le point sur l'éradication de l'érisma rousse. Comme en 2022, un questionnaire d'évaluation des progrès réalisés pour éradiquer l'érisma rousse et mettre en œuvre le Plan d'action a été préparé par des experts techniques du Wildfowl & Wetlands Trust (WWT) et envoyé aux correspondants des Parties contractantes, avec une date limite fixée au 14 juillet 2023 pour l'envoi des réponses. La synthèse des réponses au questionnaire fera l'objet d'un rapport d'étape présenté à la 43^e réunion du Comité permanent. Le Secrétariat remercie le WWT pour son soutien sans faille et pour l'expertise technique apportée à la Convention de Berne ces dernières années en vue de l'éradication de l'érisma rousse. Il remercie en particulier M. Peter Cranswick et Mme Colette Hall pour la préparation du questionnaire et l'analyse des réponses reçues. L'ordre du jour de la réunion est adopté.

2. Plan d'action pour l'éradication de l'érisma rousse dans le Paléarctique occidental : rappel des objectifs

M. Cranswick (WWT) fait un bref rappel du Plan d'action pour l'éradication de l'érisma rousse et de ses objectifs, notamment l'extinction fonctionnelle de l'espèce dans la nature d'ici 2025. Il souligne que l'éradication est une tâche collective plutôt que celle d'un pays à titre individuel et qu'une action coordonnée, un suivi et une gestion adaptative sont essentiels pour atteindre l'objectif du Plan d'action, surtout à mesure que la population diminue et que le Plan s'approche de son but.

3. Situations nationales – progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs et problèmes rencontrés

Les experts désignés présentent les progrès réalisés dans leurs pays respectifs.

Belgique

Il reste moins de dix oiseaux dans le pays, répartis sur deux sites en Flandre et un site en Wallonie. À la suite d'observations comportementales, les autorités belges présument que certains de ces oiseaux sont d'origine captive, alors que le maintien en captivité de l'érisma rousse est illégal dans le pays. Bien qu'aucune reproduction n'ait eu lieu en 2022-2023, le potentiel de reproduction subsiste et les autorités restent vigilantes.

Le système d'alerte précoce et de contrôle par intervention rapide reste en place et fonctionne efficacement. Trois spécimens ont été abattus en 2022-2023. La principale difficulté persiste, à savoir que les oiseaux peuvent être discrets dans la zone frontalière. Un échange d'informations avec les régions voisines serait utile.

Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

France

Le recensement des oiseaux captifs effectué en 2022 a révélé une diminution de 85 % par rapport au recensement de 2014. La population captive en France compterait désormais 16 spécimens répartis sur sept sites. Ces constats donnent à penser que la population captive n'est plus une menace.

Depuis le lancement du programme LIFE (Oxyura contre oxyura 2018-2023) en France, le nombre d'érisma rousse a diminué de 86 % dans la nature. Seulement 28 spécimens étaient recensés début 2023.

L'augmentation inattendue des effectifs l'hiver précédent (jusqu'à 59 spécimens avaient été recensés, contre 14 l'année d'avant) serait due à l'afflux d'une trentaine d'oiseaux au lac Grand-Lieu depuis un autre pays. Une analyse génétique fondée sur de nouveaux marqueurs génétiques est en cours pour déterminer l'origine de ces oiseaux. Au moment de la réunion, six échantillons prélevés sur des oiseaux aux Pays-Bas et

deux échantillons prélevés en Belgique avaient été reçus, pour comparaison avec des centaines d'échantillons prélevés en France. Les représentants des autres Parties contractantes sont encouragés à fournir des échantillons pour faciliter l'enquête.

Il ne semble pas y avoir eu d'afflux d'oiseaux en 2022-2023, les chiffres correspondant à la forte baisse enregistrée ces dernières années.

Les opérations de contrôle se sont intensifiées en 2022-2023, mais le nombre d'oiseaux éliminés a baissé par rapport aux années précédentes, étant donné que l'effectif total a chuté. 18 spécimens adultes ont été éliminés, plus 19 juvéniles, dont on pense qu'ils étaient issus d'environ neuf tentatives de reproduction. En 2023, un nouvel outil de lutte a été mis au point. Ce prototype de piégeage muni d'appâts vivants s'est avéré très efficace : 11 oiseaux ont été éliminés, principalement des mâles au début de la saison de reproduction, période de l'année où il est généralement difficile d'éliminer les oiseaux et de réduire les possibilités de reproduction. La fabrication du piège est peu coûteuse et les caméras montées sur le dispositif pour détecter les oiseaux capturés représentent un gain de temps pour les équipes mobilisées. Il est noté que ce dispositif de piégeage peut être particulièrement utile dans les zones urbaines où il n'est pas possible de tirer.

Les autorités françaises concluent que l'éradication est possible dans le pays, mais se disent préoccupées par l'éventualité de nouveaux afflux, ce qui nécessiterait une coordination plus forte au niveau européen. Les participants reconnaissent la nécessité de poursuivre le contrôle après la fin du projet LIFE et qu'un engagement s'impose en ce sens.

L'équipe va faire une demande de prolongation du projet LIFE en août et proposera pour cela :

- la création d'un tableau de bord transfrontière européen pour recenser les observations et les opérations d'abattage de l'érisma rousse ;
- l'organisation d'ateliers techniques et de formations de terrain sur les outils de lutte pour d'autres pays confrontés à des difficultés d'éradication de l'érisma rousse ;
- la production de brefs documentaires présentant les différentes techniques possibles pour éradiquer l'érisma rousse.

Les participants à la réunion s'accordent sur le fait qu'une prolongation du programme serait très utile et décident de soutenir cette demande.

Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

Allemagne

Une évaluation plus poussée de la situation concernant l'érisma rousse en Allemagne a été effectuée d'après les observations d'ornithologues amateurs, les registres des États fédéraux et le système de notification du Réseau européen d'information sur les espèces exotiques (EASIN). Selon l'estimation révisée, il y avait une trentaine d'érisma rousses dans la nature en 2022. Les oiseaux sont éparpillés dans tout le pays, avec une concentration surtout au nord et de petits effectifs présents sur de mêmes sites (comme au Royaume-Uni). S'il est difficile de faire une estimation précise, la population semble stable. Le dernier signalement de reproduction confirmée, mais n'ayant pas abouti, remonte à 2020.

Seulement deux oiseaux ont été abattus ces deux dernières années et les efforts déployés pour l'éradication demeurent faibles. Des plans de lutte ont été préparés, mais plusieurs n'ont pas été mis en œuvre. Les problèmes techniques liés au tir et le fait que l'abattage d'oiseaux est impopulaire sont également des obstacles à prendre en compte. La coordination de la lutte est particulièrement difficile en raison de la structure fédérale, mais des signes positifs donnent à penser qu'une approche coordonnée pourrait être adoptée. De premières mesures ont été prises pour organiser un atelier au niveau fédéral aux fins d'échanges sur les mesures nécessaires pour l'éradication en Allemagne.

Environ 24 oiseaux seraient maintenus en captivité, sachant que des données ne sont disponibles que pour certains Länder et qu'il y a une incertitude quant aux chiffres réels. Les exigences du Règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes devraient se traduire par une amélioration du signalement à l'avenir.

Les participants à la réunion conviennent que la tenue d'un atelier en Allemagne, avec la participation d'experts britanniques, français et néerlandais, serait très utile pour mobiliser les efforts d'éradication.

Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

Pays-Bas

Aux Pays-Bas, l'érismeture rousse est observée dans la nature principalement à l'ouest et au nord du pays. D'après les comptages de décembre 2022, on estime l'effectif national total à 110 spécimens, dont 84 concentrés sur un site.

La lutte est déléguée aux provinces et coordonnée par un groupe de travail interprovincial. Au moment de la rédaction du rapport, toutes les provinces avaient un programme de lutte. Il est à noter que des autorisations sont désormais délivrées pour éliminer les oiseaux sur les sites Natura 2000, ce qui n'était pas le cas auparavant et représentait un obstacle majeur. S'il n'est possible d'obtenir des autorisations que dans certaines provinces actuellement, le but est d'étendre cette mesure à toutes les provinces. Les efforts d'éradication en Hollande-Septentrionale et en Hollande-Méridionale, où se trouve la majeure partie de la population d'érismetures, ont été fortement intensifiés grâce à cela. À l'échelle nationale, 89 oiseaux ont été éliminés en 2022-2023, ce qui représente une augmentation marquée par rapport aux 15 à 30 oiseaux éliminés les cinq années précédentes. La nette intensification des activités de lutte n'a débuté qu'en 2023, ce qui signifie que le total annuel devrait être plus élevé dans les années à venir. Les participants à la réunion apprécient la forte augmentation signalée et notent que, d'après l'expérience d'autres pays, les effectifs éliminés doivent dépasser les pics d'effectifs de l'hiver pour qu'un déclin manifeste de la population puisse être observé.

Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

Royaume-Uni

La population d'érismetures rousses au Royaume-Uni reste limitée à seulement quelques individus (environ 13 oiseaux, principalement dans l'ouest de l'Angleterre). Il n'y a eu que quelques reproductions recensées ces cinq dernières années et aucune reproduction confirmée n'a été relevée en 2022-2023.

Un oiseau a été abattu en 2022. Pour améliorer la rapidité et la réussite des interventions futures, des autorisations d'accès aux sites/terrains et de tir sont demandées à l'avance (les observations concernent souvent les mêmes sites). La surveillance sera également renforcée courant 2023 afin d'augmenter le nombre de spécimens éliminés. Une lutte de faible niveau (20 Kc€ par an) devrait être nécessaire pendant plusieurs années avant de parvenir à l'extinction des quelques oiseaux restants.

La population captive est très limitée, avec seulement deux propriétaires connus des autorités.

Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

4. Solutions, prochaines étapes et recommandations

Les participants reconnaissent que des progrès satisfaisants ont été accomplis, notamment en France et aux Pays-Bas. Les efforts que déploie l'Allemagne pour mieux connaître la situation de l'érismeture rousse dans le pays sont également salués. Les principaux points à noter et les besoins à prendre en compte sont les suivants :

Belgique

- La situation est bien gérée et la Belgique est encouragée à poursuivre l'approche existante.
- Il est convenu qu'un accès rapide aux données en vue d'une meilleure coordination de la lutte serait utile.

France

- Bien que des progrès supplémentaires demeurent nécessaires pour faire passer la taille de la population à de faibles niveaux, l'approche adoptée jusque-là produit des résultats très positifs et le nouveau dispositif de piégeage visant à améliorer encore cette approche et à surmonter les problèmes inhérents à la lutte sur le lac Grand-Lieu est très apprécié.
- Il est reconnu qu'une adaptation plus poussée sera probablement nécessaire pour surmonter les difficultés lorsque les chiffres seront très faibles, comme au Royaume-Uni.

Allemagne

- Le principal défi consiste à mobiliser les activités de lutte – un examen/une reconnaissance des besoins permettra aux autorités d'avoir un plan clair pour agir.
- Il est convenu qu'un atelier national, auquel convier des experts du Royaume-Uni, de la France et des Pays-Bas qui ont déjà fait face aux principaux problèmes et obstacles, serait très utile pour mettre en place des mécanismes de contrôle efficaces.

Pays-Bas

- Les progrès significatifs réalisés pour mobiliser une lutte efficace sont constatés – l'impact réel ne sera pas visible avant l'hiver prochain, dès lors qu'une année complète de mise en œuvre se sera écoulée ; un examen adéquat de l'efficacité de la lutte sera possible à ce stade et toute adaptation ou tout besoin supplémentaire pourra alors être identifié.
- Les Pays-Bas sont encouragés à déployer une approche de lutte similaire dans d'autres provinces jouant un rôle essentiel.
- Il est recommandé que la lutte cible les femelles dans la mesure du possible, notamment lorsqu'elle vise de petits groupes.
- La fourniture d'échantillons génétiques contribuerait fortement à l'analyse menée par la France.

Royaume-Uni

- La situation continue d'être gérée efficacement ; les participants attendent avec intérêt de savoir si l'approche plus détaillée et nuancée qui a été adoptée pour relever les défis posés par de petits effectifs est efficace.

Prolongation du programme LIFE de la France

- Pour soutenir la demande de prolongation du programme LIFE que la France a adressée à la Commission européenne, les participants examinent des propositions visant à renforcer la coordination et la coopération au niveau de l'UE.
- Un intérêt est manifesté en particulier pour les ateliers proposés. Les participants notent que ces ateliers ou d'autres formes de coopération pourraient être particulièrement intéressants pour les autorités allemandes, qui doivent intensifier leurs efforts visant l'éradication de l'érisma rousse.
- Par ailleurs, la nouvelle approche de piégeage mise au point par la France est considérée comme un outil complémentaire utile pour l'éradication de l'érisma rousse, surtout dans les scénarios urbains ou autres où le tir est problématique ou pose des difficultés.
- Les participants à la réunion conviennent de contribuer à la proposition sur des points techniques et de soutenir la demande.

5. Questions diverses

La prochaine réunion d'experts sur l'éradication de l'érisma rousse se tiendra en 2024, probablement en juin.

Le Secrétariat remercie les participants pour leur motivation et pour cette réunion productive. Il remercie également M. Cranswick (WWT) pour son assistance et pour les conseils prodigués tout au long des débats.

Annexe I – ORDRE DU JOUR

- 1. Paroles de bienvenue du Secrétariat**
- 2. Plan d'action pour l'éradication de l'érisma rousse dans le Paléarctique occidental :
rappel des objectifs**
- 3. Situations nationales – progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs et problèmes rencontrés**

Point sur la situation dans différents pays :

- Belgique
- France
- Allemagne
- Pays-Bas
- Royaume-Uni

- 4. Solutions, prochaines étapes et recommandations**
- 5. Questions diverses**

ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTS

Parties contractantes	Nom et fonction
Belgique	Nicolas PARDON Conseiller en politiques relatives aux espèces exotiques envahissantes Gouvernement flamand Agence pour la nature et les forêts
France	Jean François MAILLARD Spécialiste des espèces invasives Office français de la biodiversité Adrien TABLEAU Spécialiste des espèces invasives et coordinateur du programme LIFE Oxyura Office français de la biodiversité Agathe PIROG Coordinatrice de programme et chargée de mission LIFE Oxyura Office français de la biodiversité
Allemagne	Peter HERKENRATH Chef de la conservation des oiseaux Office de la nature, de l'environnement et de la protection du consommateur de Rhénanie du Nord-Westphalie
Pays-Bas	Bas VAN BERKUM Conseiller en politiques, législation relative aux espèces invasives, à la chasse et à la nature Provincie Noord-Holland Beleidsadviseur sector Groen
Royaume-Uni	Iain HENDERSON Inspecteur en chef, Inspection des espèces non indigènes Animal and Plant Health Agency
Consultant indépendant	Nom et fonction
	Peter CRANSWICK Responsable développement de projet senior Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)
	Colette HALL Chargée de recherche senior WWT
Conseil de l'Europe / Convention de Berne	Nom et fonction
	Mikaël POUTIERS Secrétaire de la Convention de Berne Nadia SAPORITO Chargée de projet junior